

SEANCE du 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le neuf avril, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

Date de convocation 5 avril 2024

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Isabelle BON, Ophélie GOULEY, Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Jean-Yves CHARLES, Muriel RUSTAND

Absents excusés avec procuration : Michel BAYLE a donné procuration à Isabelle BON, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Dominique FONGARNAND à Jean-Claude BOS, Géraldine SARRON à Joël DEMULE

Absent : Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Muriel RUSTAND

Rapporteur : Ophélie GOULEY

N° DE2024-24

Objet : Organisation de la journée citoyenne

Madame Ophélie GOULEY fait part de l'organisation de la journée citoyenne le samedi 25 mai prochain. L'état d'esprit de cette journée est la volonté d'impliquer les habitants ainsi que tous acteurs du territoire volontaires, en proposant des ateliers en fonction des besoins qui ont été identifiés sur la Commune.

Un temps convivial, sous la forme d'un repas, qui sera préparé dans le cadre d'un atelier dédié, réunira tous les participants à la salle du Restaurant scolaire à l'issue de cette journée.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur les modalités de l'organisation de la journée citoyenne comme suit :

***Organisation des ateliers**

Après concertation des différents intervenants (élus, bénévoles et associations) les ateliers proposés cette année sont les suivants :

- Préparation du repas
- Nettoyage des lavoirs
- Maquette aménagement jardin de la cure
- Peinture
- Entretien colline et chemins
- Nettoyons la nature (ramassage de déchets)
- Nettoyage des ruisseaux

Chaque atelier fait l'objet d'une fiche qui récapitule les noms du responsable et des bénévoles.

*** Utilisation du matériel**

Le matériel utile à l'organisation des ateliers est fourni par la Municipalité.

Les bénévoles utilisent le matériel qui leur appartient sous leurs responsabilités.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240409-DE2024_24-DE



*** Responsabilité**

Les citoyens bénévoles sont placés sous la responsabilité de la Commune qui est maître d'ouvrage de l'organisation de cette manifestation.

Le contrat d'assurance de la Commune prend en compte le recours aux bénévoles dans le cadre de la responsabilité civile.

*** Conduite des véhicules municipaux**

*** Public attendu**

Ce sont 150 à 200 personnes qui sont attendues tout au long de cette journée.

*** Personnel municipal**

Le personnel municipal, notamment les agents techniques, participent à la bonne organisation de cette journée (sur la base du volontariat). Le temps de travail fera l'objet d'une récupération d'heures ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Muriel RUSTAND



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 071-217102029-20240409-DE2024_24-DE

